

Direction des Ressources Humaines, des
Assemblées et des Affaires Financières
Service : Affaires financières et Assemblées

Arrêté N°16-2168

abrogeant l'arrêté n°16-0494 portant désignation des conseillers départementaux (et des suppléants) au sein de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées

LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;
- VU la loi n°2013-403 du 17 mai 2013 ;
- VU les articles L 241-5 à L 241-11 et R 241-24 du code de l'action sociale et des familles ;
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD_15_1001 en date du 2 avril 2015 constatant l'élection de Madame Sophie PANTEL en qualité de Présidente du Conseil Départemental ;
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD_15_1008 en date du 27 avril 2015 prenant acte des désignations des représentants du Conseil départemental au sein des diverses commissions, comités et organismes ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Sont désignés pour siéger au sein de la Commission des droits de l'autonomie des personnes handicapées prévues à l'article L241-5 du code de l'action sociale et des familles et représenter le Département de la Lozère, les membres suivants :

Membres titulaires	Membres suppléants (non nominatifs)
<ul style="list-style-type: none">• Laurence BEAUD• Francis COURTES• Patricia BREMOND• Jean-Claude MOULIN	<ul style="list-style-type: none">• Yannick AGUILHON (agent de la collectivité)• Isabelle GRUHN (agent de la collectivité)• Arnault LYOTARD (agent de la collectivité)• Valérie VIGNAL

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs du Département et transmis à la MDPH.

Mende, le 23 septembre 2016
La Présidente du Conseil Départemental
Sophie PANTEL

